

LES PRIX AFFICHES COMPRENNENT LA COMMISSION D AGENCE



HONORAIRES T.T.C.* SUR PRESTATIONS CONCERNANT
L'IMMOBILIER D'HABITATION

- Transactions :

Jusqu'à 160 000 € 8 000 €
Au-delà 5 % T.T.C. du Prix de vente
à la charge des VENDEURS

- Estimations : GRATUIT

- Rédaction d'actes :

Rédaction de Compromis ou
de Promesse de Vente GRATUIT SI ACHAT

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité, ...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

* dont T.V.A. : Taux en vigueur 20.00 %

- Locations de logements nus :

A la charge du bailleur :

Prestation de visite du preneur, de constitution
de son dossier et de rédaction de bail 8 € du m²
Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée 3 € du m²

A la charge du locataire

Prestation de visite du preneur, de constitution
de son dossier et de rédaction de bail 8 € du m²
Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée 3 € du m²

- Locations commerciales :

10 % du loyer annuel à la charge du Preneur